Image not found or type unknown

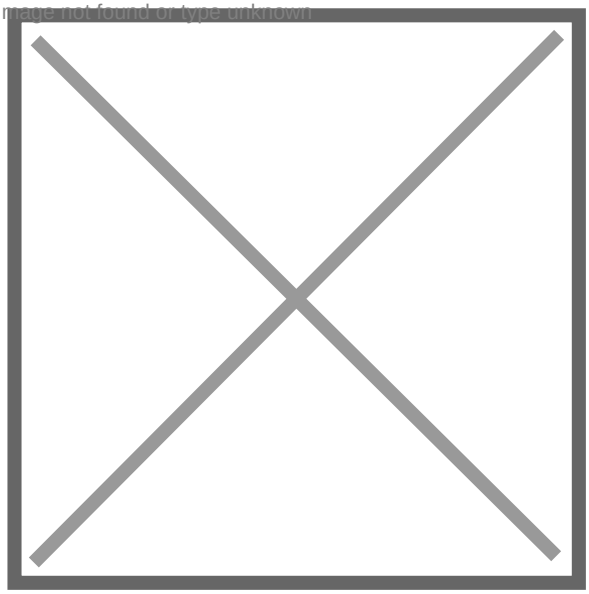

Mère qui délaisse son enfant et père qui fait tout à la maison

Par **byllijoe_old**, le **03/07/2007** à **19:06**

En fait je suis marié et nous avons un petit bout de 20 mois.
cela fait 2 mois que notre couple va plus, elle m'a dit du jour au lendemain qu'elle m'aimait plus.
Elle s'occupe très peu du petit.
Je travaille et je fais presque tout à la maison. Je prends le bain au petit, je prépare à manger le soir quand je rentre de chez la nounou, je fais le ménage etc... et madame est toujours planté sur son ordi à jouer. Je l'emmène chez la nounou et madame est en arrêt pour soi disant une dépression.
Je ne sais plus koi faire mais j'ai une question à poser est ce que je peut quitter le domicile conjugal avec le petit comme ça ?
Que faut il faire ? Cela fais 2 mois que ça dure et j'en ai ma claque!
Je présume qu'elle a trouvé quelqu'un sur internet!!
Et des fois les discussions sont très tendues entre nous
J'ai plusieurs avis!
On me dit qu'il faut pas que je quitte le domicile conjugal et un avocat me conseille de partir!
Que faire j'ai peur de faire des bêtises sachant que je pense qu'elle voudra la garde du petit.
Elle joue avec moi et mets notre enfant entre 2 feux.

Par **dannyv36_old**, le **03/07/2007** à **22:15**

bonsoir, ne surtout pas quitter le domicile conjugal sauf si vous etiez victime de violence physique de sa part, sinon vous risqueriez de tout perdre pour abandon du domicile

conjugale! c'est se qui est arriver a un ami, il a quitté le domicile conjugal parceque madame amenner son jules au domicile pour assouvir c'est besoin... il est parti il a tout perdu sa fille son fils... donc ne faite pas la meme erreur, par contre vous pouvez saisir le juge des affaires familliale qui pourra evaluer la situation et prendre des mesures, qui peuvent etre la perte de l'autorité parentale entre autres, en esperant que vous aurez un avis d'expert en la matiere . bonne continuation

Par **poupee_russe92**, le **26/07/2007** à **17:21**

Bonjour,

si vous quittez le domicile avec votre fils, vous risquez non seulement d'être accusé par votre épouse d'abandon de domicile (élément utilisable dans un divorce pour faute) et d'enlèvement d'enfant!

Il est donc prudent de ne pas se précipiter et de vous faire conseiller dans l'optique de l'ouverture d'une procédure de divorce.

La garde de l'enfant tient compte en priorité de l'intérêt de ce dernier. Le parent a qui la garde est confiée est celui qui est le plus à même d'assurer son éducation et son bien-être que ce soit affectivement, financièrement...
Le critère financier ne détermine donc pas tout. La garde peut aussi être alternée/partagée.

Cordialement.

Esther

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés